

Les décisions

- ▶ Validation du compte-rendu du CA du 10 décembre et du 17 décembre 2009
- ▶ Contrat d'Objectifs et de Moyens université/IUT
- ▶ Campagne de recrutement 2010
- ▶ DBM n°1
- ▶ Subventions aux associations
- ▶ Don du Crédit Agricole à la BU du centre universitaire de Cambrai
- ▶ Prime d'Excellence Scientifique 2009
- ▶ Calendrier de fermeture de l'UVHC 2010-2011
- ▶ Charte de la plateforme pour l'analyse du cycle de vie
- ▶ Adhésion de l'UVHC au GIS UNISCIEL.
- ▶ Convention avec le centre hospitalier de Sambre Avesnois et le centre hospitalier de Cambrai.
- ▶ Convention de prestation de services avec la Direction Régionale des Finances Publiques du Nord-Pas de Calais.
- ▶ Imprévus 2010
- ▶ Dispositif d'accès aux informations syndicales
- ▶ Transfert des parts de Sup'Investissement 59-62
- ▶ Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14H20.

Mme la Présidente présente ses vœux à l'ensemble des conseillers et propose de modifier l'ordre du jour de cette séance :

- Report du vote du calendrier pédagogique demandé par le CEVU car l'offre de formations de l'UVHC 2010-2011 est en cours de définition. Ce calendrier sera étudié au CEVU du mois de mars.

- Deux points à ajouter : don du crédit Agricole de Cambrai pour la bibliothèque du centre universitaire de Cambrai, et la procédure d'attribution des Primes d'Excellence Scientifique 2009.

Vote sur la modification de cet ordre du jour : adoption à l'unanimité.

Mme la Présidente propose de passer au premier point.

Approbation du compte-rendu du CA du 10 décembre 2009.

M. Rutkowski aimerait que soit indiqué dans le compte-rendu que le projet de résidence universitaire sera sur la même parcelle que le projet d'espace polyvalent.

M. Ourak aimerait compléter la phrase page 8, à propos de la gratification des étudiants en stage dans un laboratoire de l'UVHC.

M. Millot propose de modifier cette phrase ainsi: « *M. Varago lui répond que la gratification est obligatoire pour tout stage supérieur à 2 mois à l'extérieur de l'université, mais que cette obligation ne s'applique pas à nos étudiants, dans nos laboratoires.* »

Vote : sur ces modifications, adoption à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du CA du 17 décembre 2009.

M. Bellalij demande des explications sur le résultat du vote pour le passage aux RCE, notamment sur le décompte des abstentions.

M. Chabasse lui répond que seules les voix exprimées entrent dans le calcul. Le résultat est bien celui-ci : *adoption à la majorité des suffrages exprimés à 22 voix pour et 1 contre.*

Vote : adoption à l'unanimité.

Contrat d'Objectifs et de Moyens université/IUT (C.O.M)

Mme la Présidente rappelle que le COM est un contrat établi entre l'université et son IUT. C'est un document qui a été demandé par l'association des Directeurs d'IUT et l'association des Présidents de Conseils d'IUT. Ce contrat définit les droits et les obligations des deux parties. Il sera envoyé au Ministère et à un comité de suivi des COM. Une proposition avait été faite par l'IUT en juin 2009, mais d'un commun accord, le travail s'est poursuivi.

Mme la Présidente laisse la parole aux conseillers pour poser leurs questions à M. Rouzé, Directeur de l'IUT.

M. Sénéchal souhaite apporter une précision sur les remarques du CEVU en séance du 21 janvier 2010, notamment pour harmoniser avec l'engagement de l'établissement dans le cadre de son projet de contrat quadriennal 2010-2013.

M. Rouzé lui répond que l'IUT relève du contrat quadriennal comme l'ensemble des composantes, mais que ce n'est pas l'objectif du COM.

Mme la Présidente rappelle que les moyens sont alloués par l'Etat et qu'une partie de ces moyens dépendent de nos performances. Les remarques du CEVU portaient sur la nécessaire contribution de l'IUT à la performance de l'établissement en contrepartie des moyens alloués.

M. Ezzedine intervient en soulignant les actions déjà menées par l'IUT au niveau des habilitations électriques, de l'usage des TICE, de la préparation aux stages... etc.

M. Sénéchal lui répond que ce qui est demandé à l'IUT, c'est un engagement sur une progression.

M. Li Crapi ajoute que concernant la certification CLES, l'IUT est pleinement engagé. Pour améliorer les résultats de la certification, il faudrait que l'ensemble des composantes incite les étudiants à passer du temps au centre de ressources en langues.

Un débat s'instaure sur la mise au vote de ce document modifié, non validé par le Conseil de l'IUT.

M. Rouzé accepte d'intégrer l'ensemble des remarques du Conseil Scientifique, ainsi que les corrections de forme et les 2 premières remarques de la page 52, demandées par le CEVU. Pour le reste, il ne peut pas engager le Conseil de l'IUT qu'il représente ce jour.

Mme la Présidente lui explique qu'elle est obligée de soumettre au vote les remarques remontées par le CEVU. Elle propose alors de procéder à deux votes distincts et précise qu'elle ne prendra pas part au vote, étant co-signataire du document.

Mme la Présidente, pose aux conseillers la question suivante : « En ce qui concerne les modifications demandées par le CEVU et validées par le Conseil d'administration de l'IUT, le CA de l'UVHC souhaite-t-il les intégrer au COM ?

Vote : adoption à la majorité des suffrages exprimés (13 pour, 1 contre, 1 abstention, 1 personne ne prend pas part au vote)

Mme la Présidente, pose alors aux conseillers la question suivante : « En ce qui concerne les points remontés par le CEVU et qui n'ont pas été validés par le Conseil d'administration de l'IUT, le CA de l'UVHC souhaite-t-il les intégrer au COM ?

Vote : adoption à la majorité des suffrages exprimés (8 pour, 6 contre, 1 abstention, 1 personne ne prend pas part au vote)

Campagne de recrutement 2010

Mme la Présidente présente la liste des supports de Professeurs des Universités, puis des Maîtres de Conférences.

M. Ourak précise que l'ISTV ne souhaite pas mettre le poste de PR de M. Angué au concours cette année, comme évoqué en bureau élargi.

Mme la Présidente entend cette remarque et soumet alors au vote le document modifié.

Vote : adoption à l'unanimité.

M. Chabasse poursuit avec la campagne d'emplois 2010 des BIATOSS qui se décline en trois axes : assurer la promotion des listes d'aptitudes, recruter pour assurer les besoins exprimés par les composantes et les services et permettre l'accès à l'emploi permanent ou la perspective du maintien dans l'emploi. Il ajoute que nous raisonnons en situation égale par rapport à 2009 puisqu'il n'y a pas de création d'emplois, mais pas de suppression non plus.

Vote : adoption à l'unanimité.

Décision Budgétaire Modificative n°1

Mme Decneut, Directrice des Affaires Financières présente cette DBM N°1 paramétrée selon le logiciel SIFAC mis en place en janvier 2010.

L'IUT (CF 901) présente une DBM de rattachement d'un montant de 187 579.93 €

L'ISTV (CF 902) présente une DBM de rattachement d'un montant de 70 927.51 € et une DBM de report de 28 187.76 €

L'IAE (CF 912) présente une DBM de rattachement d'un montant de 2 061.86 € et une DBM de report de 8 961.63 €

L'ENSIAME (CF 913) présente une DBM de rattachement d'un montant de 148 532.84 € et une DBM de report de 16 376.60 €

Les ACTIONS COMMERCIALES (CF 914) présentent une DBM de rattachement d'un montant de 205 302.42 et une DBM de report d'un montant de 656 411.93 €.

La RECHERCHE (CF 915) propose une DBM de report d'un montant de 2 105 069.30 €

Les SERVICES GENERAUX (CF 925) proposent une DBM de report d'un montant de 1 070 669.87 €

Vote : adoption à l'unanimité.

Subventions aux associations

Mme Decneut présente la liste des subventions aux associations :

CENTRE FINANCIER	Association	Objet Subvention	Montant
901	CEDIM	Soutien de l'activité	500,00 €
901FINFO	CEDIM	Soutien de l'activité	500,00 €
901	Corpo des étudiants en Mesures Physiques	Soutien de l'activité	500,00 €
901FIMPH	Corpo des étudiants en Mesures Physiques	Soutien de l'activité	500,00 €
901	Association des étudiants QLIO	Soutien de l'activité	500,00 €
901FIQLIO	Association des étudiants QLIO	Soutien de l'activité	750,00 €
901	AEAEMI (corpo GIM)	Soutien de l'activité	500,00 €
901FIGIM	AEAEMI (corpo GIM)	Soutien de l'activité	2 200,00 €
902FI	Association S.P.H.I.M.X	divers	6 100,00 €
	Association 3/4 Pouce	Accueil	600,00 €
	Amicale du Personnel UVHC	Soutien	300,00 €
912FI	BDE	Soutien et accompagnement	2 000,00 €
	Association EMPME	Soutien et accompagnement	787,50 €
	Association CCA	Soutien et accompagnement	1 125,00 €
	Association MEDC	Soutien et accompagnement	750,00 €
913	AE ISIV	Amélioration de la vie extra-scolaire de l'institut	9 000,00 €
	AI ISIV	Réunir les ingénieurs ISIV et promouvoir l'ISIV	3 000,00 €
923FI	MISE	Nuit du Futsal	500,00 €
	STAPS VA	Journée d'intégration, formation et divers évènements	1 300,00 €
925SGE	Amicale du Personnel UVHC	Soutien aux activités	5 000,00 €
	Association sportive de l'UVHC	Représentation de l'UVHC dans les compétitions sportives	12 000,00 €
		TOTAL	48 412,50 €

M. Rutkowski demande s'il est possible d'avoir les noms correspondant aux numéros des centres financiers.

Mme la Présidente lui répond par l'affirmative.

Vote : adoption à l'unanimité.

Mme la Présidente propose de passer aux deux points ajoutés à l'ordre du jour.

Don du Crédit Agricole à la BU du centre universitaire de Cambrai

Mme la Présidente précise qu'elle n'avait pas eu connaissance de don fait à l'UVHC depuis le leg Duvant. Ce don, d'un montant de 1 000€ est d'autant plus symbolique que le Crédit Agricole accueille déjà des étudiants en stage, et son personnel intervient pour donner des cours. Elle ajoute que Mme Lancelle est à l'origine de ce geste et lui laisse la parole.

Mme Lancelle assure qu'à chaque fois elle peut aider l'UVHC, elle le fait.

Mme la Présidente la remercie et propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

Procédure d'attribution des Primes d'Excellence Scientifique (PES) pour 2009

Mme la Présidente explique qu'il ne s'agit pas de voter sur une liste nominative, mais que le CA valide une procédure à mettre en place. Sa proposition est de faire appel à l'instance nationale pour l'évaluation des candidats à la PES.

M. Chabasse ajoute que désormais c'est le CNU qui va évaluer les dossiers des candidats à la PES, mais que ces résultats seront disponibles dans un délai de 4 ans. Aussi, il faut gérer la période transitoire pendant laquelle on a la possibilité de recourir à l'instance nationale, ce qui revient à fonctionner comme avec la PEDR.

M. Bellalij demande des précisions quant aux modalités d'attributions de ces primes.

Mme la Présidente lui répond qu'un groupe de travail au sein de Conseil Scientifique a déjà commencé à mener une réflexion sur l'attribution de cette PES.

M. Garnier demande si l'évaluation va se faire sous formes d'indicateurs pour aider le Conseil Scientifique dans l'attribution ou si c'est une liste nominative indiquant que telle personne l'a et l'autre non.

M. Millot indique que pour la PEDR 2009, le Ministère a fourni une liste d'attributaires selon des critères déterminés et communs à l'ensemble des sections CNU (production scientifique, encadrement doctoral, rayonnement et activités autres). Cette liste se répartit avec un classement (A = devrait en bénéficier, B = pourrait en bénéficier et C = ne devrait pas). A cela s'ajoutent des contraintes factuelles, notamment budgétaires. Par prudence, il a été décidé de reconduire sur le contingent 2009, le volume de primes attribuées en 2005, majoré de une pour respecter une progression de 10% (et une autre, membre de l'Institut Universitaire de France, attributaire de droit).

M. Ali Mehmeti demande si le fait de faire appel à l'instance nationale d'évaluation signifie toujours utiliser ce classement en « A, B ou C ».

M. Millot lui répond que c'est plus confortable pour les collègues qui se prononcent sur l'attribution des primes car l'évaluation est externe, objective, et croisant les différentes sections CNU.

Vote : adoption à l'unanimité.

Calendrier de fermeture de l'UVHC 2010-2011

M. Chabasse présente ce calendrier, conçu sur deux axes : le respect du calendrier pédagogique et le respect des missions des services généraux. Les composantes reprenant leur activité de plus en plus tôt, il est nécessaire de mettre en place une reprise anticipée de certains services : Secrétariat Général, Direction des Ressources Humaines, Direction des Affaires Financières et Service informatique. Il ajoute que cette ouverture restreinte n'a aucun impact sur les droits à congés des personnels (60 jours, décidé en 2002) et que les personnels rentrant plus tôt en août, pourront partir plus tôt en juillet.

M. Rutkowski comprend la nécessité de reprendre le 23 août plutôt que le 25 août, mais s'interroge sur la reprise restreinte au 19 août et précise qu'il n'a pas eu de problème l'an passé au niveau informatique en ayant repris le 24 août.

M. Mayeur lui répond qu'une équipe du service informatique est d'astreinte pour veiller au bon fonctionnement du réseau.

Mme la Présidente explique qu'à la réouverture en août 2009, il y a eu quelques soucis au niveau du serveur informatique posant des problèmes aux étudiants pour s'inscrire. Il est nécessaire d'anticiper cette réouverture totale.

M. Mayeur précise que le logiciel Apogée ne fonctionnant pas pendant la période de fermeture, il y a un pic d'inscription en ligne à la réouverture de l'UVHC.

M. Rutkowski demande si la récupération de ces 2 jours sera sur le carton de congés 2009-2010.

M. Chabasse lui répond par l'affirmative.

M. Garnier demande si, malgré une ouverture anticipée, il y a encore des problèmes, on ne va pas à nouveau envisager de rentrer encore plus tôt et si ce n'est pas une intention d'ouvrir la discussion sur la fermeture de l'établissement.

M. Chabasse lui répond qu'on organise la fermeture de l'établissement pour l'aider à accomplir ses missions : rentrer plus tôt permet de sécuriser et de préparer plus sereinement la rentrée pour être opérationnels le 23 août.

M. Sénéchal intervient à la demande du CEVU : jusqu'à cette année, il était possible d'ouvrir la BU pendant les semaines de fermeture de février et Pâques, mais les financements du Ministère ne sont plus disponibles. Le CEVU demande si le CA ne peut pas envisager l'ouverture du SCD pendant les vacances.

Mme Truffert précise que cette ouverture s'inscrivait dans un débat plus large à la demande du Ministère sur l'augmentation des horaires d'ouverture des BU pour les étudiants. La réponse à

l'appel à projets du Ministère avait permis d'ouvrir 4 sites sur 5 entraînant plusieurs milliers d'entrée sur 2 semaines et plus de 1 500 prêts supplémentaires. C'est à l'établissement de voir s'il souhaite prioriser ce service à l'étudiant.

Mme la Présidente y est tout à fait favorable et lui propose de se rapprocher du Secrétaire Général pour envisager une telle organisation pour la semaine de fermeture à Pâques.

En l'absence d'autres remarques, Mme la Présidente propose de passer au vote sur le calendrier de fermeture de l'UVHC 2010-2011.

Vote : adoption à l'unanimité moins une abstention.

Charte de la plateforme d'analyse du cycle de vie [avniR]

Mme la Présidente laisse la parole à M. Menet pour présenter cette charte.

M. Menet rappelle que l'analyse du cycle de vie est l'étude de l'impact environnemental d'un produit ou d'un service tout au long de son cycle de vie. Le CD2E, centre d'éco-entreprises, a créé une plate-forme régionale d'analyse du cycle de vie, [avniR], pour fédérer des compétences, des expériences, l'utilisation d'outils et la diffusion des savoirs. Il a été demandé à l'UVHC de faire partie du comité de pilotage d'[avniR], et pour en faire partie, il faut accepter cette charte.

M. Ourak demande comment cette charte va s'articuler avec les formations et la recherche.

M. Menet lui répond qu'il communique sur nos formations et qu'on intègre la méthodologie de l'analyse du cycle de vie dans nos formations.

Mme la Présidente propose de passer au vote sur l'adhésion à cette plate-forme, l'acceptation de cette charte et le paiement de la cotisation de 150€.

Vote : adoption à l'unanimité.

Adhésion de l'UVHC au Groupement d'Intérêt Scientifique UNISCIEL

Mme la Présidente laisse la parole à M. Mayeur,

M. Mayeur explique que cette Université Numérique Thématique (UNT) concerne les sciences fondamentales. L'UVHC est déjà membre fondateur de UNIT et UVED. L'objectif, outre l'accès aux ressources en ligne, est de participer à des projets au sein de cette UNT qui permet d'obtenir des financements du Ministère. La cotisation est de 1€ par étudiant avec un minimum de 2 000€ et un maximum de 6 000€, aussi il s'agit d'identifier les étudiants concernés par ce domaine (ISTV, ENSIAME notamment).

Mme la Présidente ajoute que ces UNT offrent aux étudiants des ressources pédagogiques à distance et à tout moment. Cette proposition d'adhésion est d'ailleurs souhaitée par l'ISTV.

Vote : adoption à l'unanimité.

Convention avec les centres hospitaliers de Sambre-Avesnois et de Cambrai

M. Sénéchal explique que ces conventions s'inscrivent dans le cadre d'une réforme qui est en train de se mettre en place concernant les formations aux soins infirmiers. Selon la circulaire du 26 juin 2009 et de l'arrêté du 31 juillet 2009, les étudiants en soins infirmiers inscrits en première année à compter de la rentrée 2009 se verront délivrer conjointement au diplôme d'Etat d'infirmier, le grade de licence à partir de 2012. Les premières étapes de la mise en œuvre portent pour l'année 2009-2010 sur l'acquisition de compétences en informatique et internet afin de contribuer à la préparation du passage du C2i. Ces conventions sont similaires pour les deux centres hospitaliers et détaillent les modalités administratives et financières.

Mme Truffert intervient pour soulever le problème des élèves de l'IFSI venus emprunter des livres à la BU, or seuls les étudiants de l'UVHC peuvent emprunter des ouvrages. L'utilisation du SCD n'est pas prévue dans la convention et pourrait faire l'objet d'un avenant.

M. Sénéchal lui répond que cette convention porte sur une partie de l'enseignement. Le statut d'auditeur externe est la seule réponse qui peut être apportée si la personne en fait la demande et qui pourrait faire l'objet d'une cotisation.

M. Garnier demande où en est le projet d'intervention de certains collègues dans les IFSI, dans le cadre de ce rapprochement avec l'UVHC.

Mme la Présidente lui répond que ce processus n'est pas finalisé. Elle rappelle que les IFSI sont désormais de la compétence des Régions (transfert de l'Etat) et il a été demandé aux universités de travailler avec les IFSI, avec un pilotage de l'Université de Lille 2 au niveau régional.

Vote : adoption à l'unanimité.

Convention de prestation de services avec la Direction Régionale des Finances Publiques du Nord-Pas de Calais.

M. Warret explique que la paye des personnels titulaires est assurée sur le budget de l'établissement depuis le 1^{er} janvier 2010 dans le cadre de la dévolution de la paye au titre de la loi LRU et du passage aux RCE. Dans le cadre du décret financier de 2008 applicable aux établissements passés aux compétences élargies, l'UVHC doit signer cette convention de prestation de services avec la Trésorerie Générale afin d'assurer la liquidation de la paye pour les personnels titulaires et contractuels. Cette technique de paye consiste à saisir un certain nombre d'informations sur le logiciel WINPAIE, informations contrôlées par l'Agent Comptable puis envoyées à la Trésorerie Générale pour la liquidation de la paye.

Mme la Présidente précise qu'avant de mettre en paiement la paye de janvier, le Ministère avait couvert le 20 janvier les payes de janvier, février et mars, soit un montant de plus de 19 millions d'euros.

M. Rutkoswki remarque que le coût unitaire mentionné dans la convention est de 1,52€ et demande si ce coût va être actualisé chaque année.

M. Warret lui répond qu'au vu de notre expérience sur la paye à façon, l'évolution du coût est faible, de l'ordre du centime.

M. Rutkoswki demande quel coût total cela représente-t-il pour l'établissement par mois.

M. Warret lui répond que 1000 à 1200 payes sont effectuées mensuellement, à multiplier par le coût unitaire de 1,52€.

En l'absence d'autres questions, Mme la Présidente propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

Imprévus 2010

Mme la Présidente expose son souhait, comme chaque année, d'organiser une journée festive dénommée « les imprévus ». La date proposée est le jeudi 1^{er} avril 2010.

Mme Grant s'étonne qu'il y ait une réunion du Conseil Scientifique ce jour-là.

M. Millot lui répond que cela n'est pas gênant.

Vote : adoption à l'unanimité.

Dispositif d'accès aux informations syndicales

Mme la Présidente explique que cette demande a été remontée par le SNASUB-FSU et laisse la parole à M. Chabasse.

M. Chabasse rappelle qu'en séance du 24 juin 2009 du Comité Technique Paritaire, les syndicats avaient demandé à utiliser des listes de diffusion du personnel pour l'envoi d'informations syndicales.

Mme la Présidente précise que ce type de demande est de la compétence du Conseil d'Administration.

M. Mayeur explique qu'une liste de diffusion doit se programmer, se paramétrer et qu'une liste de personnels évolue dans le temps. Si une liste est créée, c'est au personnel de décider de s'inscrire ou non.

M. Rutkoswki se souvient qu'il y a pourtant un espace dédié aux syndicats sur l'ENT.

M. Chabasse lui répond par l'affirmative : chaque organisation syndicale dispose d'un intranet et d'un canal d'actualité.

M. Rutkoswki demande alors qui joue le rôle de modérateur.

M. Chabasse lui répond qu'il n'y a pas de modération : les propos tenus sont libres.

M. Rutkoswki termine en disant qu'il n'y a qu'à envoyer un mail à l'ensemble du personnel pour rappeler qu'il y a des informations syndicales sur l'ENT.

M. Garnier intervient et explique que la demande de création de liste de diffusion était pour toucher plus facilement le personnel.

M. Chabasse rappelle qu'au moment des élections, les organisations syndicales sont autorisées à utiliser la liste de diffusion de tout le personnel pour la transmission de leur profession de foi.

M. Jenot explique que sur l'ENT, la dernière personne qui a mis des documents dans le canal d'actualités se retrouve en tête, et par ailleurs, on ne peut pas faire de liens sur des documents, ce qui est gênant.

M. Mayeur lui répond que ce problème va être corrigé.

Un débat s'instaure sur la fréquence des mails envoyés et l'abondance de spams dans les messageries.

Mme la Présidente clôt le débat en proposant de rappeler la procédure d'utilisation des intranets à tous les collègues en expliquant régulièrement les différents onglets et leur contenu d'informations. Elle souhaite que les organisations syndicales participent à l'élaboration de ce document et propose de revoir le dispositif à la rentrée universitaire s'il ne s'est pas amélioré.

Mme la Présidente soumet cette proposition au vote des conseillers.

Vote : adoption à l'unanimité.

Transfert des parts de Sup'Investissement 59-62

Mme la Présidente rappelle que cette société de droit privé avait été créée avec l'Université de Lille 1, l'Université d'Artois, l'Université du Littoral, la Fédération Universitaire Polytechnique de Lille et la Conférence Régionale des Grandes Ecoles. Le capital était composé de 76 250 actions de 1€ chacune. Aujourd'hui, le PRES Université Lille Nord de France, dans le cadre de son projet de société d'accélération de transfert et de technologie, souhaite utiliser Sup'Investissement pour y développer ses compétences en matière d'ingénierie juridique et financière pour le dépôt de brevets à caractère international. Le PRES propose de racheter les actions de l'UVHC à la valeur nominale, soit 15 250€ au total.

En l'absence de questions, Mme la Présidente propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

Questions diverses

M. Rutkowski voudrait revenir sur un article de la Voix du Nord dans lequel est publié un tableau d'évaluation des licences par l'AERES et demande si ces données sont exactes pour l'UVHC.

Mme la Présidente revient sur cette série d'articles du mois de janvier et précise de suite qu'elle n'a pas été sollicitée. Deux Présidents ont eu un droit de réponse car leur établissement étaient cités nominativement.

M. Sénéchal, après vérification, confirme que les évaluations des licences mentionnées dans l'article sont exactes.

Mme la Présidente confirme que s'il devait y avoir une réaction sur l'ensemble de ces articles, ce serait au niveau du PRES.

M. Sénéchal souhaite donner des informations aux conseillers sur le salon de l'étudiant de Valenciennes qui s'est tenu le 20 novembre 2009.

Le CEVU avait souhaité avoir les chiffres de fréquentation. Il en profite pour les communiquer au CA: 5500 visiteurs pour 70 exposants, ce qui est très important pour une première édition. Le pavillon de l'UVHC était stratégiquement bien placé près de l'accueil des officiels et du stand des universités lilloises sous la bannière « Universités de Lille ».

M. Bonduelle prend alors la parole et revient sur les articles de La Voix du Nord estimant que c'est dommage que la rédaction régionale de ce journal soit une rédaction lilloise. Par ailleurs, il fait part de problèmes de maintenance dans les laboratoires de langues aux Tertiales et ne sait pas à qui s'adresser.

M. Chabasse lui répond qu'une seule personne était formée dans l'établissement sur ce type de maintenance et il a demandé à ce que deux autres le soient. Au vu des changements dans les services techniques, les responsables ne savent plus trop à qui s'adresser. Les nouveaux organigrammes et les fiches contacts vont prochainement être diffusés. Désormais deux agents sont susceptibles d'intervenir sur le câblage et qu'il faut s'adresser à M. Duboc, responsable du service maintenance.

En l'absence d'autres questions, Mme la Présidente remercie les conseillers et lève la séance à 18h50.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mme Lancelle

Collège A

Mme Descargues-Grant

MM. Ali Mehmeti, Ezzedine, Millot et Ourak

Collège B

Mme Sforzin

MM. Bellalij, Bonduelle, Del Campo, Garnier, Jenot et Li Crapi

Collège BIATOSS

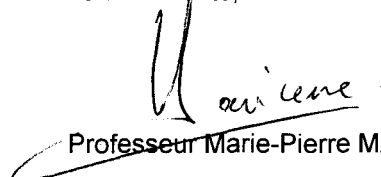
MM. Dheilly, Laurent et Rutkowski

Membres de droit MM. Chabasse et Warret

Membres invités Mmes Adam, Decneut, Truffert et Hannesse
MM. Piéchowiak et Sénéchal

Fait à Valenciennes, le 15 mars 2010

La Présidente,



Professeur Marie-Pierre MAIRESSE.